



Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées en novembre 2008	1
Secteur du dialogue social	1
Dialogue social	1
I/1. Conférence sous-régionale sur la promotion de mécanismes efficaces pour le règlement des différends du travail sur le lieu de travail dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova	1
Partie II. Propositions approuvées entre mai 2008 et novembre 2008	3
Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail	3
Travail des enfants	3
II/1. Atelier régional à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne: formation aux stratégies, bonnes pratiques, méthodologies et outils de lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/sida	3
II/2. Conférence du Mékong sur la prévention de la traite des personnes: session finale de la Commission consultative sous-régionale du projet du Mékong de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans la sous-région du Grand Mékong	4
Activités pour les employeurs	5
II/3. Conférence sous-régionale latino-américaine et caribéenne sur les «activités des entreprises contre le travail des enfants: outils d'action»	5
II/4. Atelier interrégional à l'intention des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants	6

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

	<i>Page</i>
Normes du travail.....	6
II/5. Atelier sous-régional sur les moyens de parvenir à une ratification rapide et généralisée et à une mise en œuvre efficace de la convention sur le travail maritime de 2006 dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe	6
II/6. Atelier de l'ANASE sur les normes internationales du travail fondamentales...	7
Secteur de l'emploi.....	8
Développement des compétences.....	8
II/7. Réunion de la Commission du programme, des finances et de l'administration du CINTERFOR	8
II/8. Réunion technique régionale OIT/SKILLS-AP/Thaïlande sur l'amélioration de la reconnaissance et de la qualité des compétences et sur les systèmes de qualification pour les pays constitués par l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande et les pays de la sous-région du Grand Mékong	9
II/9. Réunion technique régionale OIT/SKILLS-AP/Corée sur la reconnaissance des compétences pour les travailleurs migrants.....	10
Secteur de la protection sociale	11
Conditions de travail	11
II/10. Réunion régionale sur le salaire minimum dans l'Union européenne élargie: questions et défis	11
Activités pour les travailleurs.....	12
II/11. Séminaire sous-régional sur le renforcement des réseaux syndicaux en lien avec la protection sociale dans le processus d'intégration de l'Amérique centrale	12
Secteur du dialogue social	13
Dialogue social.....	13
II/12. Cours de formation pilote sur les informations relatives au marché du travail pour l'emploi des jeunes.....	13
Législation du travail.....	14
II/13. Atelier sous-régional de formation des juges à la lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail	14
Activités sectorielles	15
II/14. Atelier sous-régional sur le travail décent dans le secteur de la pêche.....	15
II/15. Atelier réunissant deux pays sur le travail décent dans le secteur de la pêche ...	16
Activités pour les employeurs.....	17
II/16. Réunion régionale OIT/OIE /CAPE sur le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité.....	17
Activités pour les travailleurs.....	18
II/17. Séminaire syndical sous-régional sur le libre-échange, le travail décent et le développement social dans le Pacifique	18
II/18. Conférence syndicale sous-régionale sur la campagne visant à promouvoir et à défendre la liberté syndicale et la négociation collective	19

	<i>Page</i>
II/19. Cours de formation à la conciliation/médiation à l'intention des travailleurs des Caraïbes.....	20
II/20. Atelier sous-régional andin sur les propositions syndicales visant à promouvoir les programmes par pays de promotion du travail décent et à adapter les structures syndicales au nouvel environnement de l'économie et de la production.....	21
Partie III. Informations additionnelles.....	23
Secteur de l'emploi.....	23
Politique de l'emploi.....	23
III/1. Séminaire tripartite sous-régional sur l'égalité raciale/ethnique dans les pays du MERCOSUR et au Chili	23
Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail.....	23
Programme pour la promotion de la Déclaration	23
III/2. Atelier régional visant à préparer un réseau de points focaux syndicaux destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de destination	23
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés.....	25

Partie I. Propositions approuvées en novembre 2008

Secteur du dialogue social

Dialogue social

I/1. Conférence sous-régionale sur la promotion de mécanismes efficaces pour le règlement des différends du travail sur le lieu de travail dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova

Date proposée:	Semaine du 9-10 décembre 2008
Lieu:	Podgorica, Monténégro
Financement:	Gouvernement de l'Autriche (62 560 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Monténégro, Serbie, de même que Kosovo, territoire administré par l'ONU ¹
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	7 (un de chaque pays/territoire)
b) Représentants des employeurs:	7 (un de chaque pays/territoire)
c) Représentants des travailleurs:	7 (un de chaque pays/territoire)
Objectifs de la conférence:	i) échanger des données d'expérience et des points de vue sur la manière de créer et de rendre viable un mécanisme pour le règlement à l'amiable des différends du travail tout en tenant compte des dispositions des normes internationales du travail et des meilleures pratiques respectives; ii) établir un plan d'action pour la promotion de mécanismes viables pour le règlement à l'amiable des différends du travail à l'échelon national.
Experts invités:	Deux experts européens
Observateur:	Un représentant de l'Agence autrichienne de coopération pour le développement

¹ Appellation utilisée tout au long du présent rapport, en conformité avec la résolution n° 1244 de 1999 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 91) sur les conventions collectives, 1951, recommandation (n° 92) sur la conciliation et l'arbitrage volontaires, 1951, recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978, recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978

Langues de travail:

Anglais, bosniaque, serbe et monténégrin

Partie II. Propositions approuvées entre mai 2008 et novembre 2008

Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

II/1. Atelier régional à l'intention des pays d'Afrique subsaharienne: formation aux stratégies, bonnes pratiques, méthodologies et outils de lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/sida

Date proposée:	2-5 septembre 2008
Lieu:	Kampala, Ouganda
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (96 797 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Sénégal, République-Unie de Tanzanie
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	8
b) Représentants des employeurs:	8
c) Représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	i) doter les participants d'outils pratiques pour transposer les bonnes pratiques dans la lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/sida en Afrique subsaharienne; ii) offrir aux participants l'occasion de visualiser les mesures à l'échelon de la communauté au moyen d'une visite sur le terrain.
Experts invités:	Deux représentants d'organisations d'employeurs Un représentant d'une organisation de travailleurs Deux consultants Un représentant du ministère de l'Egalité entre les sexes, de la Main-d'œuvre et du Développement social, Ouganda Un représentant d'une organisation non gouvernementale
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et français

II/2. Conférence du Mékong sur la prévention de la traite des personnes: session finale de la Commission consultative sous-régionale du projet du Mékong de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans la sous-région du Grand Mékong

Date proposée:	9-10 octobre 2008
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Royaume-Uni (85 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	40 (huit de chaque pays)
b) Représentants des employeurs:	20 (quatre de chaque pays)
c) Représentants des travailleurs:	20 (quatre de chaque pays)
Objectifs de la conférence:	i) présenter les mesures de prévention de l'OIT visant à lutter contre la traite des personnes dans la sous-région du Grand Mékong; ii) offrir une tribune aux gouvernements et aux partenaires sociaux pour réaffirmer leur adhésion aux mesures de lutte contre la traite des personnes.
Experts invités:	Bénéficiaires des communautés (trois de chaque pays)
Observateurs:	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Save the Children, Royaume-Uni Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) Banque asiatique de développement Représentants des pays donateurs
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs

II/3. Conférence sous-régionale latino-américaine et caribéenne sur les «activités des entreprises contre le travail des enfants: outils d'action»

Date proposée:	7-8 octobre 2008
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Gouvernement de la Norvège (50 000 dollars E.-U.) IPEC ² (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des employeurs:	117 (un de chaque pays + 100 représentants des entreprises locales)
Objectifs de la conférence:	i) renforcer la capacité des organisations d'employeurs, des entreprises ayant souscrit au Pacte mondial et des entreprises du Réseau argentin contre le travail des enfants par la formation à l'utilisation de l'ouvrage intitulé <i>Child labour Guides for employers</i>; ii) promouvoir l'échange d'informations sur les meilleures pratiques commerciales dans la lutte contre le travail des enfants et présenter des situations où les entreprises ont réussi à promouvoir l'éradication du travail des enfants; iii) encourager les entreprises à sensibiliser leurs fournisseurs au coût humain du travail des enfants ainsi qu'aux effets néfastes sur le plan économique et social.
Observateur:	Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais et espagnol

² Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

II/4. Atelier interrégional à l'intention des employeurs dans la lutte contre le travail des enfants

Date proposée:	30-31 octobre 2008
Lieu:	Baku, Azerbaïdjan
Financement:	Gouvernement de la Norvège (30 000 dollars E.-U.) IPEC ³ (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turquie, Ukraine
Composition:	
Représentants des employeurs:	30 (deux de chaque pays + 12 locaux)
Objectifs de l'atelier:	i) examiner les questions relatives au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, le rôle des entreprises et du gouvernement et les mesures à l'échelon national; ii) aider les organisations d'employeurs à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre le travail des enfants.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, russe et azéri

Normes du travail**II/5. Atelier sous-régional sur les moyens de parvenir à une ratification rapide et généralisée et à une mise en œuvre efficace de la convention sur le travail maritime de 2006 dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe**

Date proposée:	30 juillet - 1 ^{er} août 2008
Lieu:	Windhoek, Namibie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (100 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

³ Programme international pour l'abolition du travail des enfants.

Composition:

- a) Représentants des gouvernements: 15
- b) Représentants des employeurs: 15
- c) Représentants des travailleurs: 15

Objectifs de l'atelier:

- i) approfondir les connaissances des participants concernant la convention du travail maritime;
- ii) examiner les solutions proposées aux questions découlant du processus de ratification et de mise en œuvre en tenant compte de la législation et de la pratique existantes dans les pays de la CDAA⁴;
- iii) examiner les possibilités d'une coopération régionale.

Observateurs:

Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
Fédération internationale des armateurs (ISF)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, convention du travail maritime (CTM), 2006, convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Langue de travail:

Anglais

II/6. Atelier de l'ANASE⁵ sur les normes internationales du travail fondamentales

Date proposée:

22-25 septembre 2008

Lieu:

Singapour

Financement:

Centre international de formation, Turin
(77 000 dollars E.-U.)
Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

- a) Représentants des gouvernements: 9
- b) Représentants des employeurs: 9
- c) Représentants des travailleurs: 9

⁴ Communauté de développement de l'Afrique australe.

⁵ Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectifs de l'atelier:	i) asseoir la compréhension des participants aux principes et droits fondamentaux au travail; ii) passer en revue les droits et principes énoncés dans les normes fondamentales du travail de l'OIT et examiner comment elles peuvent être le mieux appliquées et respectées aux niveaux national et régional.
Expert invité:	Un expert du secrétariat de l'ANASE
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langue de travail:	Anglais

Secteur de l'emploi

Développement des compétences

II/7. Réunion de la Commission du programme, des finances et de l'administration du CINTERFOR⁶

Date proposée:	19 août 2008
Lieu:	Montevideo, Uruguay
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (24 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Espagne, Guatemala, Jamaïque, Mexique et Uruguay
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	14 (deux du Brésil et un de chacun des autres pays)
b) Représentants des employeurs:	3
c) Représentants des travailleurs:	3
Objectif de la réunion:	Guider la direction du CINTERFOR et mettre en œuvre les décisions de la Commission technique du CINTERFOR et du Conseil d'administration.

⁶ Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle.

Experts invités:	Un représentant d'une organisation d'employeurs Un représentant d'une organisation de travailleurs Un expert en éducation au travail Un journaliste
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et espagnol

II/8. Réunion technique régionale OIT/SKILLS-AP/Thaïlande sur l'amélioration de la reconnaissance et de la qualité des compétences et sur les systèmes de qualification pour les pays constitués par l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande et les pays de la sous-région du Grand Mékong

Date proposée:	4-6 novembre 2008
Lieu:	Chiang Rai, Thaïlande
Financement:	Gouvernement du Japon (23 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Thaïlande (29 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, République démocratique populaire lao et Viet Nam, de même que Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Timor-Leste (sans frais pour l'OIT)
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	8 (y compris un local)
b) Représentants des employeurs:	8 (y compris un local)
c) Représentants des travailleurs:	8 (y compris un local)
Objectifs de la réunion:	i) présenter les principales questions conceptuelles et pratiques liées au système de reconnaissance des qualifications nationales; ii) permettre aux participants de mieux comprendre les possibilités et les risques et d'élaborer des plans d'action.
Experts invités:	Un expert international Un représentant du gouvernement du Japon (à ses frais) Deux représentants de l'UNESCO (à leurs frais)
Observateurs	Banque asiatique de développement Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Langue de travail:

Anglais

II/9. Réunion technique régionale OIT/SKILLS-AP/Corée sur la reconnaissance des compétences pour les travailleurs migrants

Date proposée:

25-27 novembre 2008

Lieu:

Bangkok, Thaïlande

Financement:

Gouvernement de la République de Corée (48 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Cambodge, Indonésie, Mongolie, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) Représentants des gouvernements: 8

b) Représentants des employeurs: 8

c) Représentants des travailleurs: 8

Objectifs de la réunion:

- i) comparer et examiner les normes types régionales de compétence entre les pays participants;
- ii) parvenir à une compréhension commune des normes types régionales de compétence pour les industries manufacturières;
- iii) partager des données d'expériences sur les questions de reconnaissance des compétences.

Expert invité:

Un expert international

Observateurs

Banque asiatique de développement
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)
Groupe de travail sur le développement des ressources humaines de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique
Comité national coréen pour la Coopération économique Pacifique (KOPEC)
Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Normes internationales du travail et autres textes pertinents:

Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre

Langue de travail:

Anglais

Secteur de la protection sociale

Conditions de travail

II/10. Réunion régionale sur le salaire minimum dans l'Union européenne élargie: questions et défis

Date proposée:	30-31 octobre 2008
Lieu:	Bruxelles, Belgique
Financement:	Union européenne (331 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque et Turquie
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	30
b) Représentants des employeurs:	30
c) Représentants des travailleurs:	30
Experts invités:	Treize experts nationaux Cinq experts d'institutions de recherche/universitaires Cinq représentants de la Commission européenne Un représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) Un représentant de la Confédération syndicale internationale (CSI)
Objectifs de l'atelier:	i) examiner les faits nouveaux survenus en matière de salaire minimum dans le cadre de l'Union européenne élargie et les défis apportés par diverses normes économiques et sociales; ii) discuter et débattre des propositions concernant des règles communes au sein de l'Union européenne; iii) examiner le rôle du tripartisme et des partenaires sociaux dans le processus de détermination des salaires et la fixation des salaires minima.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs***II/11. Séminaire sous-régional sur le renforcement des réseaux syndicaux en lien avec la protection sociale dans le processus d'intégration de l'Amérique centrale***

Date proposée:	18-21 août 2008
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (19 702 dollars E.-U.) Centre international de formation de l'OIT, Turin (19 814 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, Guatemala, Honduras et Nicaragua
Composition:	
Représentants des travailleurs:	30 (six de chaque pays)
Objectifs du séminaire:	i) créer et renforcer les réseaux syndicaux pour améliorer la participation à l'intégration sous-régionale; ii) promouvoir la participation syndicale dans les programmes en faveur du travail décent, notamment en ce qui concerne la protection sociale; iii) améliorer la formation syndicale à la sécurité sociale; iv) échanger des données d'expérience entre les organisations syndicales de la sous-région et l'Espagne.
Experts invités:	Représentants gouvernementaux chargés de la sécurité sociale en provenance du Costa Rica et de l'Espagne Un représentant de chacune des organisations d'employeurs costariciennes et espagnoles Deux représentants des principaux syndicats espagnols Un spécialiste hondurien des activités pour les travailleurs Un spécialiste régional des activités pour les travailleurs Quatre représentants d'institutions universitaires
Observateur:	Coordination des syndicats pour l'Amérique centrale

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 69) sur les soins médicaux, 1944, recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, recommandation (n° 131) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, recommandation (n° 134) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, et recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000

Langue de travail:

Espagnol

Secteur du dialogue social

Dialogue social

II/12. Cours de formation pilote sur les informations relatives au marché du travail pour l'emploi des jeunes

Date proposée:	13-17 octobre 2008
Lieu:	Kuala Lumpur, Malaisie
Financement:	Gouvernement de la Norvège (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Mongolie, République du Népal, Sri Lanka et Viet Nam
Composition:	
a) Représentants des employeurs:	16 (deux du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, de la Mongolie, de la République du Népal, de Sri Lanka et quatre du Viet Nam)
b) Représentants des travailleurs:	6 (en provenance d'organisations de travailleurs du Cambodge, de l'Inde et de la République du Népal)
Objectifs du cours de formation:	i) renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs en créant la capacité de recueillir des données quantitatives et qualitatives et de mettre au point des produits et des services liés à l'information présentant une valeur pour leurs membres; ii) élaborer des matériels de formation qui constitueront la base d'un manuel de formation.

Expert invité:	Un représentant d'une institution universitaire
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique
Langue de travail:	Anglais

Législation du travail

II/13. Atelier sous-régional de formation des juges à la lutte contre le VIH/sida dans le monde du travail

Date proposée:	20-24 octobre 2008
Lieu:	Cotonou, Bénin
Financement:	Gouvernement de la Suède (113 669 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso et Togo
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	30 juges (10 de chaque pays)
b) Représentants des employeurs:	5 (un de chaque pays plus deux locaux)
c) Représentants des travailleurs:	5 (un de chaque pays plus deux locaux)
Objectifs de l'atelier:	i) offrir un cadre d'échange sur le rôle des législations du travail et des instances nationales qui les appliquent dans la réduction de l'impact du VIH/sida dans le monde du travail; ii) présenter plus en détails aux juges du travail les normes et principes adoptés par l'OIT relatifs au VIH/sida afin qu'ils puissent les intégrer dans leur travail quotidien; iii) permettre aux magistrats d'être mieux armés pour traiter efficacement des affaires relatives au VIH/sida.
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 164) sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer), 1987, recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985
Langue de travail:	Français

Activités sectorielles

II/14. Atelier sous-régional sur le travail décent dans le secteur de la pêche

Date proposée:	9-10 octobre 2008
Lieu:	Dakar, Sénégal
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (18 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Guinée-Bissau, Maroc, Mauritanie et Sénégal
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	4 parmi les services chargés du travail, de la pêche et l'institution responsable de la sécurité maritime
b) Représentants des employeurs:	4
c) Représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	i) fournir des intrants pour la préparation d'un plan d'action pour chaque pays pour le programme de développement durable du secteur de la pêche pour les années 2009 et 2010; ii) former les participants en leur faisant connaître les aspects relatifs à la convention n° 188, à la recommandation n° 199 et à la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille, 1995, de l'OMI; iii) favoriser l'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales dans le secteur de la pêche par l'intermédiaire du dialogue social; iv) soutenir les plans nationaux en faveur du travail décent.
Experts invités:	Un représentant du ministère de l'Environnement, Espagne Un représentant du ministère du Travail et de l'Immigration, Espagne Le coordonnateur technique principal du projet
Observateurs:	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Organisation internationale des employeurs (OIE) Organisation maritime internationale (OMI) Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

Normes internationales du travail
et autres textes pertinents:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007,
et recommandation (n° 199) sur le travail dans la
pêche, 2007 et Convention internationale sur les
normes de formation du personnel des navires de
pêche, de délivrance des brevets et de veille, 1995, de
l'OMI

Langue de travail:

Français

II/15. Atelier réunissant deux pays sur le travail décent dans le secteur de la pêche

Date proposée:

23-24 octobre 2008

Lieu:

Lima, Pérou

Financement:

Gouvernement de l'Espagne (17 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Equateur et Pérou

Composition:

- a) Représentants des gouvernements: 6 (trois de chaque pays) en provenance des départements chargés du travail et de la pêche et l'institution chargée de la sécurité maritime
 - b) Représentants des employeurs: 6 (trois de chaque pays)
 - c) Représentants des travailleurs: 6 (trois de chaque pays)
- Objectifs de l'atelier:
- i) fournir des intrants pour la préparation d'un plan d'action pour chaque pays pour le programme de développement durable du secteur de la pêche pour les années 2009 et 2010;
 - ii) former les participants en leur faisant connaître les aspects relatifs à la convention n° 188, à la recommandation n° 199 et à la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille, 1995, de l'OMI;
 - iii) favoriser l'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales dans le secteur de la pêche par l'intermédiaire du dialogue social;
 - iv) soutenir les plans nationaux en faveur du travail décent.

Experts invités:

Un représentant du ministère de l'Environnement,
Espagne
Un représentant du ministère du Travail et de
l'Immigration, Espagne
Le coordonnateur technique principal du projet

Observateurs:	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) Secrétariat général de la communauté andine (CAN) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Organisation internationale des employeurs (OIE) Organisation maritime internationale (OMI) Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
Langue de travail:	Espagnol

Activités pour les employeurs

II/16. Réunion régionale OIT/OIE⁷/CAPE⁸ sur le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité

Date proposée:	1 ^{er} -3 décembre 2008
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (85 250 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des employeurs:	22
Objectifs de la réunion:	i) fournir aux employeurs de la région des informations concernant les derniers faits nouveaux en matière de ressources humaines; ii) étudier les meilleures options à adopter à l'échelon du pays et de l'entreprise, s'agissant des stratégies en matière de ressources humaines; iii) donner suite à la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et aux conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement, adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2008.
Expert invité:	Un chercheur universitaire

⁷ Organisation internationale des employeurs.

⁸ Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique.

Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique (CAPE)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

II/17. Séminaire syndical sous-régional sur le libre-échange, le travail décent et le développement social dans le Pacifique

Date proposée:	24-26 juin 2008
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tuvalu et Vanuatu et Iles Cook et Tonga
Composition:	
Représentants des travailleurs:	25
Objectifs du séminaire:	i) contribuer à l'élaboration de politiques commerciales régionales et nationales solides et stratégiques dans les pays insulaires du Pacifique, axées sur l'objectif du travail décent; ii) permettre aux participants de prendre part aux discussions à l'échelon national concernant l'accord commercial entre les pays insulaires du pacifique (PICTA) et l'accord du Pacifique sur le rapprochement des relations économiques (PACER) dans le contexte de perspectives pour les syndicats et le travail décent.
Experts invités:	Forum du Pacifique Sud Réseau du Pacifique sur la mondialisation (PANG) Academia (Université du Pacifique Sud)
Observateurs:	Union européenne Commission du Pacifique Sud Ministère du Travail, Fidji Ministère du Commerce, Fidji Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Norme internationale du travail pertinente:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
Langue de travail:	Anglais

**II/18. Conférence syndicale sous-régionale sur
la campagne visant à promouvoir et à défendre
la liberté syndicale et la négociation collective**

Date proposée:	29-30 septembre 2008
Lieu:	San Pedro Sula, Honduras
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (10 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Espagne (10 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (15 384 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	33
Objectifs de la conférence:	i) présenter la campagne visant à promouvoir et à défendre la liberté syndicale et la négociation collective dans les pays d'Amérique centrale et en République dominicaine; et ii) lancer officiellement cette campagne.
Experts invités:	Quatre spécialistes de la liberté syndicale et de la négociation collective dans les Amériques
Observateurs:	Fédérations syndicales mondiales Confédération européenne des syndicats (CES) Conseil hondurien de l'entreprise privée (COHEP)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 143) concernant les représentants des travailleurs, 1971, recommandation (n° 149) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975, recommandation (n° 159) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, recommandation (n° 163) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

II/19. Cours de formation à la conciliation/médiation à l'intention des travailleurs des Caraïbes

Date proposée:	27-30 octobre 2008
Lieu:	Saint-Philippe, Barbade
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (19 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Composition:	
a) Représentants des gouvernements:	2 (y compris un local)
b) Représentants des employeurs:	2 (y compris un local)
c) Représentants des travailleurs	16 (deux en provenance de chaque pays plus quatre locaux)
Objectifs du cours de formation:	i) fournir aux organisations de travailleurs de la région une formation aux processus et aux techniques de la conciliation et de la médiation; ii) sensibiliser les participants aux points de vue et aux positions des autres partenaires sociaux dans le processus de conciliation/médiation.
Expert invité:	Un consultant externe, spécialiste des relations professionnelles et de l'administration du travail
Observateur:	Congrès du travail des Caraïbes (CCL)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 158) sur

le licenciement, 1982, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langue de travail: Anglais

II/20. Atelier sous-régional andin sur les propositions syndicales visant à promouvoir les programmes par pays de promotion du travail décent et à adapter les structures syndicales au nouvel environnement de l'économie et de la production

Date proposée: 24-27 novembre 2008

Lieu: Lima, Pérou

Financement: Gouvernement de l'Espagne (22 456 dollars E.-U.)
Budget ordinaire de l'OIT (4 561 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Colombie, Pérou et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

Représentants des travailleurs: 19 (six de Colombie, huit du Pérou et cinq de la République bolivarienne du Venezuela)

Objectifs de l'atelier:

- i) hiérarchiser et coordonner les propositions syndicales sous-régionales visant à promouvoir les programmes par pays de promotion du travail décent;
- ii) identifier les stratégies de développement des syndicats pour adapter les structures et les mesures syndicales aux nouveaux défis découlant du nouvel environnement de l'économie et de la production.

Experts invités: Deux représentants de deux grandes organisations syndicales équatoriennes
Un représentant d'une organisation syndicale bolivienne
Deux représentants d'institutions universitaires

Observateurs: Coordination des syndicats pour les pays andins
Institut andin du travail
Fondation Friedrich Ebert
Fondation paix et solidarité (FPS)
Institut syndical de coopération et de développement (ISCOD)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 [tableau I modifié en 1980], convention (n° 128) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, recommandation (n° 69) sur les soins médicaux, 1944, recommandation (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964, recommandation (n° 131) concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967, recommandation (n° 134) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000

Langue de travail:

Espagnol

Partie III. Informations additionnelles

Secteur de l'emploi

Politique de l'emploi

III/1. Séminaire tripartite sous-régional sur l'égalité raciale/ethnique dans les pays du MERCOSUR⁹ et au Chili¹⁰

Ancienne date:	23-24 juin 2008
Nouvelle date:	1 ^{er} -2 octobre 2008

Secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail

Programme pour la promotion de la Déclaration

III/2. Atelier régional visant à préparer un réseau de points focaux syndicaux destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de destination¹¹

Ancienne date:	10-11 juillet 2008
Ancien lieu	Chisinau, République de Moldova
Nouvelle date:	26-27 novembre 2008
Nouveau lieu:	Kiev, Ukraine

Genève, le 21 octobre 2008.

⁹ Marché commun du sud.

¹⁰ Document GB.302/Inf.2, question I/1.

¹¹ Document GB.302/Inf.2, question II/12.

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

Date	Titre de la réunion	Lieu
ASIE ET PACIFIQUE 2008		
25-27 novembre	Réunion technique régionale OIT/SKILLS-AP/Corée sur la reconnaissance des compétences pour les travailleurs migrants (gouvernement de la République de Corée)	Bangkok, Thaïlande
1 ^{er} -3 décembre	Réunion régionale OIT/OIE ¹ /CAPE ² sur le développement des ressources humaines pour la productivité et la compétitivité (budget ordinaire de l'OIT)	Bangkok, Thaïlande
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES 2008		
24-27 novembre	Atelier sous-régional andin sur les propositions syndicales visant à promouvoir les programmes par pays de promotion du travail décent et à adapter les structures syndicales au nouvel environnement de l'économie et de la production (gouvernement de l'Espagne et budget ordinaire de l'OIT)	Lima, Pérou
ETATS ARABES 2008		
A déterminer	Forum arabe de l'emploi; croissance, emploi et travail décent (budget ordinaire de l'OIT)	Doha, Qatar
EUROPE 2008		
26-27 novembre	Atelier régional visant à préparer un réseau de points focaux syndicaux destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de destination (Union européenne)	Kiev, Ukraine
1 ^{er} -3 décembre	Formation des instructeurs à l'utilisation du matériel intitulé «Driving for Change: Training Toolkit on HIV/AIDS for the Road Transport Sector» (Académie de l'Union internationale des transports routiers et Fédération internationale des ouvriers du transport)	Genève, Suisse
2-3 décembre	Atelier régional en vue de renforcer un réseau de points focaux syndicaux dans les pays d'origine et de destination destinés à lutter contre le travail forcé/la traite des êtres humains (gouvernement du Japon)	Dushanbe, Tadjikistan
9-10 décembre	Conférence sous-régionale sur la promotion de mécanismes efficaces pour le règlement à l'amiable des différends du travail sur le lieu de travail dans les pays des Balkans occidentaux et en République de Moldova (gouvernement de l'Autriche)	Podgorica, Monténégro

¹ Organisation internationale des employeurs.

² Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique.